

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH
DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - M. Benoît RINGENBACH - Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Luc RIEFFEL - M. Jean-Marc JUND

Absents excusés et non représentés : M. Daniel BING et M. Jean-Baptiste IDCZAK

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Mme Brigitte ESTERMANN à M. Jean-Marc JUND

Est nommée secrétaire de séance : Mme Catherine MAURER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021
2. Autorisation d'ester en justice
3. Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2022-2024
4. Revalorisation des loyers de MM. GROSS Yves et SELLET Eric
5. Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences Jeunes
6. Divers
 - 6.1. Informations et communications

1. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021

Le procès-verbal du 20 mai 2021, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe les conseillers que les époux BATISTELLA ont déposé un recours en annulation contre le certificat d'urbanisme n° 6805521D0004 délivré le 5 mars 2021 auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la requête des époux BATISTELLA auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg qui a été enregistrée le 16 juillet 2021 sous le numéro 2104979,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune et de répondre à ladite requête.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à ester en justice et défendre les intérêts de la Commune dans l'action intentée par les époux BATISTELLA devant le Tribunal Administratif de Strasbourg,
- **désigne** le cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX & Associés afin de représenter les intérêts de la Commune de Bruebach auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg suite à la requête déposée par les époux BATISTELLA,
- **précise** que le cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX & Associés pourra, en tant que de besoin, étudier toute réaction juridique à mettre en œuvre dans cette affaire,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3. Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2022 - 2024

Monsieur le Maire indique que le contrat fourrière triennal avec la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse – Haute Alsace arrive à échéance cette fin d'année.

Les prestations comprises dans le contrat sont :

- la capture,
- le ramassage,
- le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique,
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique.

Il précise que le coût de la prestation pour la mission fourrière et le ramassage des animaux morts ou dangereux sera de 0,79 € par habitant pour l'année 2022 et indique que la SPA prévoit de maintenir l'augmentation annuelle minimale de 0,01 € par habitant et par année.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Fourrière de la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse – Haute Alsace et tous les documents y afférents.

4. Revalorisation des loyers de MM. GROSS Yves et SELLET Eric

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la révision des loyers des appartements de M. GROSS Yves et de M. SELLET Eric au 1^{er} décembre 2021.

Revalorisation du loyer de M. et Mme GROSS Yves - 20 rue Principale (rez-de-chaussée)

Conformément au contrat de bail du 1^{er} décembre 1994, la révision du loyer se fait au 1^{er} décembre de chaque année, l'Indice de Référence des Loyers du 2^{ème} trimestre est retenu pour la révision.

$$\text{Loyer} \times \frac{\text{I.R.L. du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2021}}{\text{I.R.L. du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2020}}$$

$$729,22 \times \frac{131,12}{130,57}$$

Le loyer de M. et Mme GROSS Yves sera de **732,29 €/mois** à compter du 1^{er} décembre 2021.

Revalorisation du loyer de M. SELLET Eric - 20 rue Principale (1^{er} étage)

Conformément au contrat de bail du 1^{er} décembre 1994, la révision du loyer se fait au 1^{er} décembre de chaque année, l'Indice de Référence des Loyers du 2^{ème} trimestre est retenu pour la révision.

$$\begin{array}{l} \text{Loyer} \times \text{I.R.L. du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2021} \\ \text{I.R.L. du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2020} \\ \\ 373,54 \times \frac{131,12}{130,57} \end{array}$$

Le loyer de M. SELLET Éric sera de **375,11 €/mois** à compter du 1^{er} décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **prend connaissance et approuve** la révision des loyers qui interviendra au 1^{er} décembre 2021 avec comme référence l'I.R.L. du 2^{ème} trimestre 2021 pour les loyers de M. et Mme GROSS Yves et M. SELLET Éric.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

5. Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences Jeunes

Monsieur le Maire propose d'avoir recours au dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) Jeunes pour le remplacement de Chantra APHAIYANOUKORN, ATSEM à l'école.

Il indique qu'en application du plan « 1 jeune, 1 solution » l'arrêté préfectoral Grand Est en vigueur à compter du 13 mai 2021 maintient l'aide de l'Etat pour les employeurs du secteur non-marchand qui embauchent des jeunes éloignés du marché de l'emploi via PEC Jeunes. L'aide de l'Etat dans le cadre du PEC Jeunes est fixée à 65% du SMIC horaire. Ce taux est majoré à 80% pour les jeunes résidant dans un quartier prioritaire de la ville ou dans une commune classée en zone de revitalisation rurale.

L'arrêté préfectoral augmente le plafonnement de l'aide à 30 heures hebdomadaires, avec un minimum de 20 heures.

Le PEC Jeunes :

- est destiné aux jeunes éloignés du marché du travail âgés de 16 à 25 ans révolus ou de 16 à 30 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap.
- prend la forme d'un CDI ou d'un CDD d'une durée de 6 à 12 mois.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la création d'un poste Parcours Emploi Compétences (PEC) Jeunes,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement PEC Jeunes,
- **indique** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

6. Divers

6.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire :

- ✓ Aire de jeux : la commission permanente de la CEA a alloué une enveloppe de 2 790,- € représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 13 952,- € H.T.
- ✓ Ecole - Socle numérique : une subvention de 7 395,- € a été accordée à la commune sur une dépense de 14 619,- €.
- ✓ Ferraille : les agents techniques ont rapporté la ferraille à l'entreprise DERICHBOURG ce qui nous a permis de recevoir un chèque de 2 542,- €.

- ✓ Journée Citoyenne : compte tenu de contexte sanitaire, elle est reportée au printemps prochain.
- ✓ Destination automobile : passage ce samedi 11 septembre par Bruebach entre 15h45 et 16h00. Des Pass VIP sont disponibles auprès du secrétariat pour ceux qui souhaitent se rendre à l'autoport.

- Madame Brigitte OSTERTAG :

- ✓ Remerciement à Jean-Marc JUND pour la très belle prairie fleurie à l'entrée du village.
- ✓ Fête de Noël des Aînés : propose d'emmener les aînés au Paradis des Sources pour un après-midi festif comprenant un repas-spectacle.
Renseignement sera pris sur le coût par personne et le point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour décision.

- Monsieur Luc RIEFFEL indique que le débroussaillage le long de la rue des Prés a été fait mais regrette que les herbes qui envahissent le macadam n'ont pas été enlevées.
Un point sera fait avec Daniel pour un passage avec OELIATEC.

- Madame Sabrina REISS :

- ✓ Problème du câble de la fibre de la rue Milieu n'est toujours pas résolu.

Monsieur Christophe SIX lui indique que l'interlocuteur de la commune est aux abonnés absents.

- ✓ Elle regrette que la réunion du conseil municipal se fasse à la mairie et non plus à la salle polyvalente et précise que les patients atteints du COVID sont de plus en plus jeunes.

Monsieur le Maire indique que les activités de l'A.C.L. vont reprendre et que les réunions devront se dérouler soit après 20h30, soit le samedi matin.

Un point sur la situation sanitaire sera fait avant la prochaine réunion.

- Monsieur Aurélien MEROT :

- ✓ Eclairage public devant le 15 rue des Prés est hors service.
- ✓ Ecole - Détecteur de CO² ou purificateur d'air : il demande si une commande groupée ne peut pas être organisée par m2A avant que leur installation soit obligatoire et que les coûts n'augmentent significativement.

Monsieur le Maire va en discuter à la prochaine réunion de m2A.

- ✓ Ecole - Stationnement - Circulation : le jour de la rentrée tous les véhicules étaient garés sur les places de parking mais ces dernières sont insuffisantes.
Il faudrait revoir le sens de circulation pour améliorer la sécurité.

Une réunion de la commission de voirie sera programmée très rapidement pour étudier le sujet.

- ✓ M. THOMAS a enlevé la slackline.

- Monsieur Benoît RINGENBACH :

- ✓ Carré de l'habitat rue du Milieu : la copropriété souhaite qu'un miroir soit installé à la sortie de la résidence et demande si c'est ou non du ressort de la mairie

L'installation du miroir est à la charge des copropriétaires mais une demande devra être faite auprès de la mairie avant la pose.

- ✓ Forum des Associations : la fréquentation a été très faible. A l'avenir, il faudra prévoir une réunion avec l'ensemble des présidents des associations pour une meilleure organisation.

- Monsieur Jean-Marc JUND :

- ✓ RD21 – il faut voir pour élaguer les arbres le long de la rue Principale qui penchent dangereusement vers la route et passent sur la ligne téléphonique. Il en va de même pour l'arbre mort au rond-point et au niveau du transformateur électrique.

Le secrétariat va se rapprocher des services de la Collectivité Européenne d'Alsace propriétaire du domaine public routier.

- ✓ Trottoir rue Principale : la réfection des trottoirs n'a toujours pas été réalisée au niveau de l'arrêt de bus du Frohberg.

Les travaux n'avaient pas été réalisés immédiatement en raison de la construction GUYOT/WALTZ.

- ✓ Travaux Chemin de Zimmersheim : aucune communication n'a été faite concernant les travaux et son coût.

Monsieur le Maire indique que le coût est d'environ 1 800,- € H.T. soit 18m³/90,- €.

Les travaux réalisés ne sont pas à la hauteur des attentes des élus.

- ✓ Nettoyage des tabourets siphons

Depuis cette année, c'est une compétence du SIVOM, connaît-on déjà la date d'intervention en sachant qu'il n'en nettoie que 1/3 par an.

Monsieur Christophe SIX indique que la date d'intervention n'est pas connue.

- ✓ Maison SCHNEIDER – rue Principale : le dossier a-t-il évolué, a-t-on pris attache avec un avocat pour trouver une solution.

Madame Sabrina REISS indique que leur nièce habite à Pfastatt.

- ✓ Eglise – travaux de l'horloge

Les travaux seront inscrits au budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 10.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH de la séance du 02 septembre 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021
2. Autorisation d'ester en justice
3. Société Protectrice des Animaux de Mulhouse-Haute Alsace : Contrat fourrière 2022-2024
4. Revalorisation des loyers de MM. GROSS Yves et SELLET Eric
5. Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences Jeunes
6. Divers
 - 6.1. Informations et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Gilles	Maire		
OSTERTAG Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
SIX Christophe	2 ^{ème} Adjoint		
MULLER Caroline	3 ^{ème} Adjointe		

Suite du

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH de la séance du 02 septembre 2021**

BING Daniel	4 ^{ème} Adjoint	Absent excusé non représenté	
HAJOSI Corinne	Conseillère Municipale		
MEROT Aurélien	Conseiller Municipal		
REISS Sabrina	Conseillère Municipale		
RINGENBACH Benoît	Conseiller Municipal		
BAKAJ Priscille	Conseillère Municipale		
IDZCAK Jean-Baptiste	Conseiller Municipal	Absent excusé non représenté	

Suite du

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE BRUEBACH de la séance du 02 septembre 2021**

LHOMMÉ Aurélie	Conseillère Municipale		
RIEFFEL Luc	Conseiller Municipal		
JUND Jean-Marc	Conseiller Municipal		
ESTERMANN Brigitte	Conseillère Municipale	Procuration à JUND Jean-Marc	